

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## Programme de fidélité BRIKO DEPOT

Ces conditions générales de vente concernent le Programme de fidélité Briko Depot et ses filiales établies au siège social : Avenue Alfons Gosset 46, 1702 Grand-Bigard (ci-après dénommée « Programme de fidélité ». Les conditions générales de vente Briko Depot s'appliquent au Programme de fidélité dans la mesure où les conditions ne s'en écartent pas.

### Définitions :

Client : tous les participants au Programme de fidélité, y compris les consommateurs et les entreprises.

Carte client : Une carte de fidélité distribuée par Briko Depot dans le cadre de la participation au Programme de fidélité.

Identité carte Briko-Depot : un code barre unique situé sur la carte client préalablement enregistrée.

### Conditions de participation :

Tout client âgé de 16 ans ou plus peut participer au Programme de fidélité en enregistrant l'identité de sa carte Briko Depot sur le site web de Briko Depot ([www.check.brikodepot.com](http://www.check.brikodepot.com)). Avec une Carte Client enregistrée, le Client peut profiter des avantages liés au Programme de fidélité.

### Remarques spécifiques :

1. Briko Depot offre la possibilité au Client, grâce à sa carte, d'obtenir des avantages dans tous les magasins Briko Depot, de bénéficier entre autres de réductions offertes à l'avance par Briko Depot sous forme de biens et services.
2. Le Client peut aussi grâce à sa carte de fidélité, collectionner des points lors de chaque achat effectué dans un magasin Briko Depot. Chaque 10 euros déboursés dans un des magasins précédemment cités donnera droit à 25 points au Client. Les points seront uniquement ajoutés sur présentation de la carte de fidélité à la caisse au moment de conclure l'achat.
3. Mille (1000) points collectés sur la carte de fidélité donnent droit à un bon d'achat de € 10 que le client pourra venir chercher dans un des magasins précédemment cités. Le bon d'achat est uniquement valable sur présentation de la carte de fidélité et 1 seul bon d'achat est valable par achat. Un bon d'achat n'est pas cumulable ni monnayable. Un bon d'achat ne peut pas être remboursé par de l'argent liquide. La perte, le vol ou l'expiration d'un bon font partie de la responsabilité et prise de risques du Client. Chaque bon a une limite de validité de 1 an à partir de sa date d'émission.
4. En tant que membre du programme de fidélité de Briko Depot, le Client recevra par email des newsletters et des offres spécifiques aux détenteurs de la carte de fidélité. Le client peut modifier ses préférences en matière de communication à tout moment.
5. La participation au programme de fidélité est à durée indéterminée. Briko Depot peut refuser, suspendre ou mettre fin à la participation d'un Client à son Programme de fidélisation sur la base d'une raison valable et sans explication. En outre, Briko Depot se réserve le droit de modifier ou de mettre fin aux conditions du programme de fidélité et aux avantages qui y sont associés.
6. Les avantages associés à sa carte Briko Depot ne peuvent être monnayés ou échangés contre tout autre type de cadeau ou réduction..
7. **La carte ne peut pas être utilisée en collaboration avec d'autres cartes de réduction du personnel, produits vendus sous le nom BaseLine, certaines promotions, Cartes cadeaux, livres, magazines, services tels que la livraison et la location (sauf disposition contraire) ou autres articles ou services exclus par Briko Depot ou couverts par une interdiction légale. La carte ne peut pas être utilisée pour des réductions de cautions ou acomptes (sauf si disposition contraire).**
8. Le client est responsable de l'utilisation soignée de la carte client. Briko Depot n'accepte aucune responsabilité pour la perte, le vol et/ou la détérioration de la carte client suite à une erreur ou une négligence du client.
9. Les données personnelles fournies par le Client à Briko Depot dans le cadre de l'enregistrement au Programme de fidélité seront traitées conformément aux lois et règlements applicables en matière de protection des données et de la vie privée. Le Client peut à tout moment modifier les données fournies ou mettre fin à sa participation au programme de fidélité. Les préférences de communication peuvent être modifiées au moyen des liens figurant au bas de chaque email de Briko Depot. Pour la résiliation de la participation ou les plaintes concernant le programme de fidélité, le Client peut le faire en prenant contact avec Briko c/o Service Clientèle, Avenue Alfons Gosset 46, 1702 Grand-Bigard, par téléphone au 02/467.92.60, ou encore envoyer un mail à [customerservice@brico.be](mailto:customerservice@brico.be)
10. Si vous avez des questions à nous poser à propos du Programme de fidélité, vous pouvez prendre contact avec Briko c/o Service Clientèle venue Alfons Gosset 46, 1702 Grand-Bigard, par téléphone au 02/467.92.60, ou encore envoyer un mail à [customerservice@brico.be](mailto:customerservice@brico.be)
11. Les présentes conditions sont régies par le droit belge. Sans préjudice des dispositions de droit impératif, le tribunal de Bruxelles est exclusivement compétent pour trancher ces litiges.